



Traité Pessa'him

Michna 2 - Chapitre 8

ח, ב האומר לעבדו, צא ושחוט עליי את הפסח--שחט גדי, יאכל;
שחט טלה, יאכל; שחט גדי וטלה, יאכל מן הראשון. שכח
מה אמר לו רבו, כיצד יעשה: ישחוט גדי וטלה, ויאמר אם גדי
אמר לי רבי, גדי שלו
וטלה שלי; ואם טלה אמר לי רבי, טלה שלו וגדי שלי. שכח רבו
מה אמר לו--שניהם ייצאו לבית השריפה, ופטורין מלעשות פסח
שני.

Celui qui a dit à son esclave : « Va immoler pour moi le Qorban Pessah », s'il a immolé un chevreau, il mangera ce chevreau. S'il a immolé un agneau, le maître mangera cet agneau. S'il a immolé un chevreau et un agneau, le maître doit consommer le premier animal immolé. S'il a oublié ce que son maître lui a dit, comment doit-il faire ? Il doit immoler un agneau et un chevreau et dire : « si mon maître m'a parlé d'un chevreau, ce chevreau est pour lui et l'agneau est pour moi. Mais si mon maître m'a parlé d'un agneau, cet agneau est pour lui et le chevreau pour moi ». Si son maître a oublié ce qu'il lui avait dit, les deux animaux doivent être brûlés et ils sont dispensés d'offrir une offrande à Pessah Chéni.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions